



Normes et cadre d'agrément de l'ACESI

Décembre 2020



CASN
ACESI 



CASN Accreditation

Agrément de l'ACESI



Canadian Association
of Schools of Nursing
Association canadienne des
écoles de sciences infirmières

**Canadian Association of Schools of Nursing
Association canadienne des écoles de sciences infirmières
1145 Hunt Club Ave, Suite 450
Ottawa Ontario K1V 0Y3
Ph: 613-235-3150
Fax: 613-235-4476
www.casn.ca
ISBN : 0-921847-48-3**

Version 1 - 2013 Programme d'agrément de l'ACESI

Version 2 - 2014 Révision

Version 3 – 2020 Révision majeure

© 2020 Association canadienne des écoles de sciences infirmières



Cadre du programme d'agrément de l'ACESI

Le Programme d'agrément de l'ACESI pour les programmes de baccalauréat en sciences infirmières se caractérise comme suit :

- Il s'inspire de valeurs et de principes fondamentaux.
- Des dimensions de qualité fournissent des lignes directrices de qualité globales pour les normes d'agrément, leurs descripteurs et les éléments clés.
- Les normes sont divisées en deux catégories, l'une s'appliquant à l'école de sciences infirmières comme telle (appelée l'unité d'enseignement) et l'autre au programme de sciences infirmières (appelé le programme de formation).
- Une unité, dans le cadre d'un examen d'agrément, est un seul programme de baccalauréat en sciences infirmières, évalué selon les normes du programme de formation, et une seule unité d'enseignement offrant le programme, évaluée selon les normes de l'unité.
- Les écoles de sciences infirmières qui subissent un examen d'agrément doivent procéder à une autoévaluation par rapport aux éléments clés des normes et fournir des données probantes pour démontrer leur respect des normes.
- Les paires évaluatrices font un examen sur place ou virtuel et recueillent des données probantes par l'entremise d'entrevues, de l'étude des documents et d'observations pour valider le rapport d'autoévaluation.
- Le Bureau de l'agrément de l'ACESI (BAA) est l'organe décisionnel qui détermine le statut d'agrément et les modalités de l'unité d'enseignement et du programme de formation faisant l'objet d'un examen. Il fonctionne de façon indépendante et n'est pas lié au conseil d'administration de l'ACESI ni au Conseil de l'ACESI.

Valeurs fondamentales

Les valeurs sous-tendant le programme d'agrément de l'ACESI orientent le processus d'examen ainsi que toutes les parties qui participent à la mise en œuvre du programme, y compris le conseil d'administration de l'ACESI, les évaluatrices, les membres du Bureau de l'agrément de l'ACESI, le comité consultatif sur l'agrément et le personnel d'agrément de l'ACESI.

Tableau 1 : Valeurs du programme d'agrément de l'ACESI

Respect	<ul style="list-style-type: none">• Avoir de l'égard envers les autres et être reconnaissant de leur apport.
Équité	<ul style="list-style-type: none">• Faire preuve d'ouverture d'esprit, d'impartialité, d'objectivité et d'équité.
Confidentialité	<ul style="list-style-type: none">• Protéger l'identité, les renseignements personnels et l'anonymat des personnes et des sources d'information.
Transparence	<ul style="list-style-type: none">• Énoncer clairement la structure, le processus et les étapes du programme et de l'examen d'agrément, ainsi que la prestation de renseignements pertinents en temps opportun.
Responsabilité/obligation de rendre compte	<ul style="list-style-type: none">• Assumer la responsabilité et l'obligation de rendre compte relativement aux politiques, aux processus et aux procédures du programme d'agrément.
Intégrité	<ul style="list-style-type: none">• Faire preuve d'honnêteté et respecter les principes moraux et éthiques.

Principes directeurs

Les principes suivants étayent le Programme d'agrément de l'ACESI pour les programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

1. Le rôle de l'agrément est d'accroître la qualité des programmes de baccalauréat en sciences infirmières en favorisant une **amélioration continue de la qualité** et en fournissant une **assurance de la qualité**.
2. La qualité des programmes de baccalauréat en sciences infirmières correspond à l'**adéquation à l'objectif**.
3. Les attentes en matière de qualité des programmes de baccalauréat en sciences infirmières s'appliquent au **programme de formation** ainsi qu'à l'**unité d'enseignement** qui exécute le programme.
4. L'**obligation de rendre compte** est une dimension de qualité de l'unité d'enseignement et un résultat du programme de formation.
5. La **pertinence** de l'unité d'enseignement et du programme de formation représente une dimension de qualité des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.
6. L'uniformisation et l'interconnectivité des différentes composantes de l'unité d'enseignement et du programme de formation créent une **cohérence** qui s'avère une dimension de qualité des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.
7. Comme la formation des professionnels de la santé doit faire preuve de souplesse, de créativité et d'innovation, la **spécificité** est une dimension de qualité qui favorise une particularité dans la façon dont les normes de l'unité d'enseignement et du programme de formation sont atteintes.

Dimensions de qualité

De nombreuses discussions se sont tenues pour définir la qualité. L'adéquation à l'objectif est la définition de « qualité » la plus répandue lorsqu'il est question de l'agrément de programmes d'études

supérieures (Council for Higher Education Accreditation, 2016). Par rapport à l'adéquation à l'objectif, les programmes de baccalauréat en sciences infirmières ont l'obligation de préparer adéquatement les infirmières généralistes à intégrer une profession complexe, réglementée et évolutive dans plusieurs secteurs des soins de santé et différentes régions du pays. Les dimensions de qualité associées à l'adéquation à l'objectif des programmes de baccalauréat en sciences infirmières et leurs unités d'enseignement sont la pertinence, la cohérence, l'obligation de rendre compte et la spécificité. Ces dimensions de qualité sont définies ci-dessous.

- **Pertinence** : La structure, les processus et les composantes de l'unité d'enseignement et du programme de formation faisant l'objet d'un examen d'agrément sont pertinents, appropriés et adaptés aux besoins actuels et émergents de la société et de la profession.

Les politiques, technologies et services sociaux et professionnels sont donc intégrés aux normes liées à la gouvernance, l'administration et l'exécution du programme. Les besoins sociaux et professionnels contemporains, incluant le besoin de préparer les diplômées au changement continu, sont intégrés aux normes du programme de formation.

- **Obligation de rendre compte** : L'unité d'enseignement assume la responsabilité de la qualité de ses programmes et est responsable dans toutes ses relations. Le programme de formation prépare les étudiantes à devenir des apprenantes tout au long de leur vie; elles devront assumer la responsabilité d'une pratique professionnelle sécuritaire, compétente, éthique et légale.

L'unité d'enseignement devra donc démontrer un engagement envers l'amélioration de la qualité par le biais d'une planification stratégique et des ressources humaines, ainsi que par l'appréciation et l'évaluation continues des processus, de l'enseignement et des services. Le programme de formation, quant à lui, devra promouvoir une pratique éthique, l'autoréglementation, l'apprentissage tout au long de la vie et un engagement envers des soins collaboratifs, sûrs et axés sur la personne. Le programme d'études et les résultats devront d'ailleurs être soumis à un processus d'appréciation et d'évaluation continu.

- **Cohérence** : Il y a une interdépendance entre toutes les composantes de l'unité d'enseignement et du programme de formation qui contribue à l'atteinte des buts et des résultats définis.

Cette interdépendance comprend l'harmonisation entre l'unité d'enseignement et le programme de formation, comme l'illustre le lien entre les besoins en matière d'enseignement et de ressources documentaires d'un programme donné. Il comprend aussi l'interdépendance au sein même du programme de formation qui touche des aspects tels que la vision, la mission, les buts, les activités d'apprentissage et les résultats.

- **Spécificité** : Bien que la structure, les processus et les composantes d'une unité d'enseignement et d'un programme de formation doivent satisfaire les normes, la façon dont ceci se concrétise peut incarner un caractère distinctif ou unique qui permet l'innovation tout en reflétant un contexte bien particulier.

Comme les programmes de formation se doivent d'être en constante évolution, l'innovation des programmes de formation en sciences infirmières est importante pour la profession (Council for Higher Education Accreditation, 2016). De plus, le contexte des écoles de sciences infirmières varie considérablement à travers le pays, et différentes approches peuvent être privilégiées pour satisfaire les attentes de qualité spécifiques aux normes. L'innovation est encouragée au sein des

programmes de baccalauréat, qui devraient aussi établir des façons de se conformer aux normes qui sont harmonisées avec leur contexte.

Unité d'agrément

L'unité, lorsqu'il est question d'un examen d'agrément et du statut d'agrément qui en découle, est un programme de formation exécuté par une unité d'enseignement. Les écoles de sciences infirmières au Canada peuvent offrir plus d'un programme de baccalauréat (p. ex., programme pour les diplômées d'un établissement postsecondaire, programme pour les infirmières autorisées ayant déjà un diplôme d'infirmière et programme pour les infirmières auxiliaires). Comme la qualité des programmes de formation peut différer, chacun d'eux est évalué par rapport aux normes du programme de formation.

L'exécution de certains programmes de formation au Canada peut être tributaire d'une collaboration entre plusieurs établissements d'enseignement. Il peut également y avoir une divergence dans la qualité des diverses unités d'enseignement offrant un programme de collaboration particulier. Chaque établissement d'enseignement impliqué dans un tel programme est donc évalué de façon indépendante par rapport aux normes de l'unité d'enseignement.

Normes de l'unité d'enseignement

L'unité d'enseignement est le corps professoral, l'école ou le département d'un établissement d'enseignement postsecondaire qui offre un programme de baccalauréat en sciences infirmières, soit seul ou en collaboration avec des unités d'enseignement d'autres établissements. Elle comprend le leadership, les structures organisationnelles et administratives, les politiques, les processus, le corps professoral, les ressources et l'environnement du programme de formation faisant l'objet d'un examen d'agrément.

Les normes de l'unité d'enseignement sont les suivantes :

1. Leadership, gouvernance et administration
2. Ressources et environnement
3. Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances

Critères de l'unité d'enseignement

Les critères suivants définissent une unité d'enseignement :

- Un corps professoral, une école ou un département exécute partiellement ou complètement un programme de baccalauréat en sciences infirmières.
- Un corps professoral, une école ou un département est affilié à un établissement d'enseignement postsecondaire autorisé à offrir un programme de baccalauréat en sciences infirmières dans son territoire.
- Si un corps professoral, une école ou un département offre de façon indépendante un programme de baccalauréat en sciences infirmières faisant l'objet d'un examen d'agrément; l'établissement d'enseignement postsecondaire dont il fait partie doit être autorisé à conférer des diplômes de baccalauréat dans son territoire; s'il fait partie d'un partenariat de collaboration, l'autre établissement avec lequel il collabore doit être un établissement d'enseignement autorisé à conférer des diplômes de baccalauréat dans son territoire.

Une unité d'enseignement peut exécuter un programme de baccalauréat en sciences infirmières dans plusieurs **emplacements**. Un emplacement est un lieu où des cours sont donnés. Bien qu'aucun emplacement ne soit isolé aux fins d'un examen d'agrément, chaque emplacement d'une unité d'enseignement est visité par les paires évaluatrices dans le cadre d'un examen afin d'assurer l'uniformité de la qualité du programme de formation. Dans le cas où un modèle réparti est utilisé pour l'exécution du programme, les membres du Bureau de l'agrément de l'ACESI doivent lire les renseignements fournis et prendre une décision par rapport aux emplacements à visiter.

Programme de baccalauréat en sciences infirmières

Un programme de baccalauréat en sciences infirmières prépare les étudiantes pour une carrière professionnelle d'infirmière autorisée. Il leur procure des occasions d'apprentissage permettant l'acquisition des connaissances, des compétences et des aptitudes dont elles auront besoin pour amorcer leur pratique comme infirmière autorisée. Il doit également développer les connaissances et les compétences théoriques, interpersonnelles et de leadership nécessaires aux diplômées pour évoluer et avancer dans leur profession. De plus, il procure les bases théoriques pour des études supérieures en sciences infirmières. Le programme de formation doit également développer les aptitudes de pensée générique, analytique, critique et de réflexion attendues des diplômées de programmes de baccalauréat dans toutes les disciplines. À l'exception des programmes de baccalauréat à l'intention des infirmières autorisées détenant déjà un diplôme d'infirmière, il s'agit de programmes pour accéder à la pratique qui doivent comprendre les compétences de base requises par l'organisme de réglementation du territoire en question.

Les normes du programme de formation sont les suivantes :

1. Cadre du programme et programme d'études
2. Résultats du programme
3. Amélioration de la qualité du programme

Critères du programme de baccalauréat en science infirmières

Les programmes de baccalauréat en sciences infirmières sont définis par :

- un ensemble de conditions d'admission précises;
- un seul diplôme universitaire unique;
- un établissement conférant des diplômes universitaires;
- un profil d'études doté d'un cadre unique et d'un programme d'études;
- une séquence unique de cours définis avec des descriptions de cours uniques et des options précisées visant à répondre à un ensemble unique et particulier de résultats de programme.

Un **volet** de programme de baccalauréat en sciences infirmières désigne une cohorte d'étudiantes suivant une variation mineure du programme. C'est la même chose qu'une « filière ». Un volet partage le diplôme universitaire unique, les cours et leur description, ainsi que les critères d'admission. En général, la séquence des cours est partagée, mais elle peut tout de même varier. Certains cours non liés aux sciences infirmières peuvent avoir été suivis ailleurs avant l'admission. Un volet de programme n'est pas sujet à un examen d'agrément séparé, mais est plutôt compris dans l'examen du programme en question.

Programme de formation collaboratif en sciences infirmières

Un programme de formation collaboratif en sciences infirmières désigne un programme en sciences infirmières offert grâce à un partenariat entre une unité d'enseignement conférant des diplômes universitaires et une ou plusieurs unités d'enseignement collégiales, unités qui ont chacune signé une entente de collaboration comportant des dates d'examen précises. L'établissement conférant des diplômes universitaires décerne un baccalauréat à toutes les diplômées du programme de collaboration.

Il existe actuellement plusieurs modèles pour l'exécution de programmes de collaboration au Canada. Dans l'un de ceux-ci, les unités d'enseignement partagent le programme de collaboration, et chaque établissement offre le programme complet dans un ou plusieurs emplacements. Pour d'autres, l'unité d'enseignement n'offre que 1, 2 ou 3 ans du programme, les étudiantes étant transférées à une autre unité d'enseignement ou à partir d'une autre unité pour les autres années du programme. Dans le cas de plusieurs partenariats de collaboration, quelques-unes ou l'ensemble des années du programme sont offertes conjointement à toutes les étudiantes, et chaque unité d'enseignement fournit du personnel enseignant et des ressources pour assurer l'exécution du programme.

L'entente écrite entre les établissements doit clairement décrire le modèle d'exécution de programme particulier ainsi que les rôles et responsabilités de chacun des partenaires. Les membres du corps professoral et les administratrices d'unité impliqués dans un programme de collaboration doivent coopérer au développement et à la mise en œuvre d'un programme efficace pour atteindre les résultats de programme déterminés d'un commun accord.

Agrément de l'unité d'enseignement et du programme de formation

Pour qu'un programme de formation en sciences infirmières puisse obtenir l'agrément, l'examen doit toucher l'unité d'enseignement responsable de l'exécution du programme ainsi que le programme de formation en sciences infirmières. L'unité d'enseignement et le programme de formation sont évalués selon un ensemble distinct de normes prédéterminées et reçoivent chacun une décision concernant l'agrément.

Les deux ensembles de normes étant essentiels à la qualité du programme, ils doivent donc être agréés pour que le programme de baccalauréat en sciences infirmières le soit également. S'il y a une différence de durée des périodes d'agrément respectivement accordées à l'unité et au programme, la période la plus courte prévaut. De même, si un ensemble reçoit un statut d'agrément probatoire, ce même statut s'appliquera à l'autre ensemble. Par conséquent, bien que le Bureau de l'agrément de l'ACESI prenne une décision concernant l'agrément de l'unité d'enseignement et du programme de formation, un seul statut d'agrément est publié pour le programme et l'unité d'enseignement qui en assure l'exécution. Comme il est mentionné plus haut, le statut le plus faible prévaut s'il y a une différence entre l'agrément de l'unité d'enseignement et celle du programme de formation.

Normes, descripteurs, éléments clés

Les quatre dimensions de qualité, soit la pertinence, l'obligation de rendre compte, la cohérence et la spécificité, servent de balises pour les attentes en matière de qualité des normes pour l'unité d'enseignement et pour le programme de formation. Chaque norme est dotée d'un descripteur et d'éléments clés.

- Les **normes** sont énoncées en termes larges.
- Les **descripteurs** fournissent des renseignements complémentaires et plus précis pour davantage définir les normes.
- Les **éléments clés** sont les indicateurs qualitatifs et quantitatifs des descripteurs qui servent à déterminer si les normes sont respectées.

Données probantes

L'unité d'enseignement fournit des données probantes, par l'entremise d'un rapport d'autoévaluation, afin de démontrer que chaque élément de chaque norme est atteint. Aussi, les paires évaluatrices recueillent des données supplémentaires pour les éléments clés par le biais d'entrevues et d'observations lors d'une visite sur place ou virtuelle. Ces données probantes proviennent notamment de la documentation, des informations générées lors d'entrevues et des observations des évaluatrices. Le type de donnée probante requis pour chaque élément clé est précisé. Ces données probantes se détaillent en plusieurs catégories :

- **Documentation**
 - Les renseignements que l'école doit fournir sur le formulaire de demande pour l'examen d'agrément.
 - Les informations sur les divers éléments clés que l'école fournit par le biais du rapport d'autoévaluation.
 - Les documents de base que l'école doit soumettre avec le rapport d'autoévaluation.
 - Les documents d'appui ou supplémentaires que l'école pourrait soumettre avec le rapport d'autoévaluation.
 - Les documents offerts par l'école aux évaluatrices sur place ou de façon virtuelle.
- **Entrevues menées par les évaluatrices (sur place ou virtuelles)**
 - Leadership (de l'unité et de l'établissement)
 - Personnel administratif
 - Comités liés au programme d'études et à l'évaluation du programme
 - Corps professoral
 - Préceptrices
 - Étudiantes
 - Employeurs/représentants de services de placement
 - Nouvelles diplômées
- **Observations des évaluatrices (sur place ou virtuelles)**
 - Enseignement en salle de cours
 - Enseignement par la simulation
 - Stages en milieu clinique
 - Bibliothèque, ressources numériques, cours en ligne, et ressources d'enseignement et d'apprentissage
 - Installations et autres ressources

Admissibilité

L'admissibilité d'un programme de baccalauréat en sciences infirmières à un examen d'agrément de l'ACESI repose sur le diplôme de baccalauréat accordé par un établissement conférant des diplômes

universitaires formellement reconnu comme tel par les autorités gouvernementales appropriées dans le territoire concerné.

Dans le cas des programmes de collaboration au Canada, habituellement toutes les unités d'enseignement prennent part à l'examen d'agrément. Cependant, étant donné la diversité des modèles il existe une certaine flexibilité lorsque vient le temps de déterminer quelles unités doivent participer, afin de concilier plusieurs types de situations.

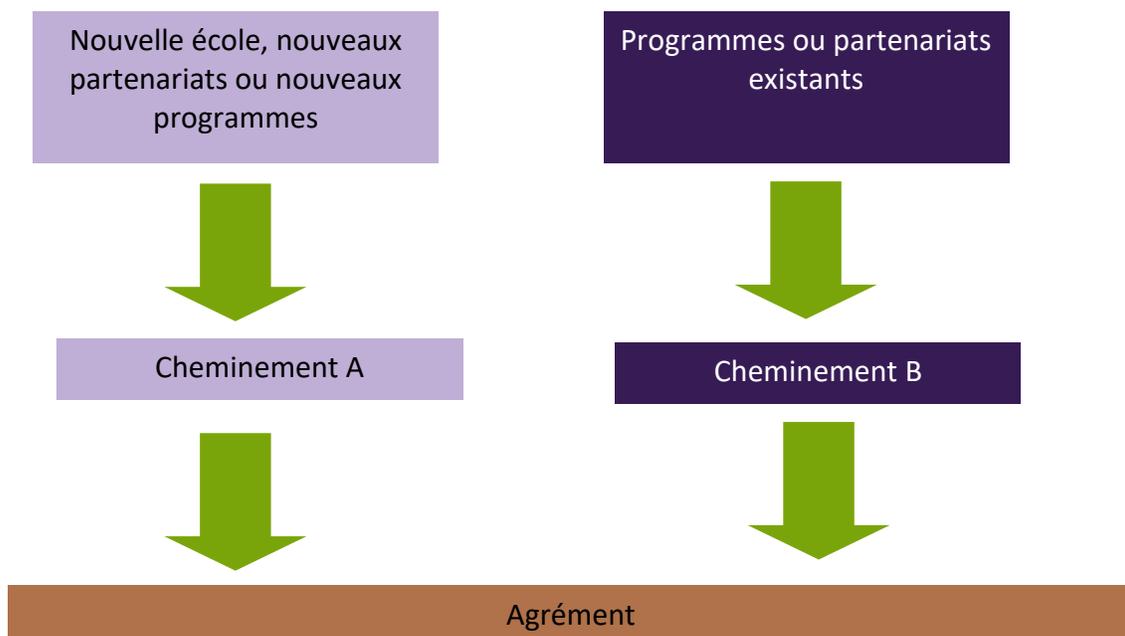
Cheminevements vers l'agrément – Écoles membres de l'ACESI

L'ACESI offre aux écoles membres du Canada deux cheminevements pour l'agrément : le cheminement A et le cheminement B.

- Le **cheminement A** vise les nouvelles écoles de sciences infirmières, les nouveaux partenariats de collaboration offrant un programme de baccalauréat et les nouveaux programmes de baccalauréat pour lesquels il n'y a pas encore de diplômées. Il consiste en un examen formatif du programme ou du partenariat lors de sa mise en œuvre initiale.
- Le **cheminement B** s'applique aux programmes en sciences infirmières existants ainsi qu'aux partenariats de collaboration ayant déjà produit des diplômées.

Il n'existe aucune différence au niveau des normes et des processus en ce qui concerne l'examen du cheminement A et celui du cheminement B. Toutefois, certains éléments clés des normes ne s'appliquent pas tant qu'une cohorte d'étudiantes n'a pas terminé le programme; ils ne sont donc pas évalués lors de l'examen du cheminement A. Le programme dont le cheminement A est agréé doit faire l'objet d'un examen modifié du cheminement B dans les deux ans suivant les premières diplômées. Cependant, dans ces situations, l'examen d'agrément du cheminement B évalue seulement les éléments clés de l'unité ou du programme d'enseignement qui n'étaient pas prêts à être évalués lors de l'examen du cheminement A, ainsi que les éléments clés qui n'étaient pas atteints ou partiellement atteints.

Figure 1: Cheminevements possibles pour obtenir l'agrément



Cheminement vers l'agrément – Écoles internationales

Le programme d'agrément international de l'ACESI offre **seulement** un examen d'agrément du **cheminement B** pour les programmes existants qui ont produit des diplômées. Cependant, un programme international de baccalauréat en sciences infirmières qui a été accepté pour un premier examen d'agrément de l'ACESI selon le cheminement B est soumis à un **processus d'examen préagrément** qui comprend une autoévaluation et une visite sur place par des paires évaluatrices. Les évaluatrices fournissent à l'école un rapport formateur pour aider le corps professoral à se préparer pour l'examen d'agrément du cheminement B. Aucune décision concernant l'agrément n'est prise à ce moment.

Tableau 2 : Normes d'agrément

<i>Pertinence Obligation de rendre compte Cohérence Spécificité</i>	
Unité d'enseignement	Programme de formation
Leadership, gouvernance et administration Ressources et environnement Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances	Cadre du programme et programme d'études Résultats du programme Amélioration de la qualité

Normes de l'unité d'enseignement

Norme 1 : Leadership, gouvernance et administration

Énoncé de la norme	<ul style="list-style-type: none">• L'atteinte des résultats du programme de formation est favorisée par le leadership, la gouvernance et l'administration de l'unité d'enseignement.
Descripteur	<ul style="list-style-type: none">• L'unité d'enseignement s'engage à une amélioration continue de la qualité et à l'obligation de rendre compte, en plus de s'assurer de l'atteinte de la mission, des buts et des résultats du programme de formation. Elle se fie à des processus opérationnels qui comprennent des partenariats en lien avec le programme de formation et sont pertinents du point de vue socioculturel.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Le corps professoral effectue systématiquement de la planification stratégique pour l'unité et ses programmes de formation.2. Les plans stratégiques reflètent les tendances sociétales, culturelles, universitaires et de la pratique, et facilitent l'atteinte de résultats optimaux par les étudiantes.3. La prise de décisions par la direction de l'unité d'enseignement repose sur un processus de gouvernance partagée et de consultation qui implique le corps professoral, le personnel et les étudiantes.4. La direction de l'unité d'enseignement favorise les réalisations du corps professoral, du personnel et des étudiantes au sein des programmes de formation, se porte à leur défense et les met de l'avant.5. La principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement est redevable des décisions prises en matière de ressources humaines, de finances et de politiques.6. La principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement possède l'expérience et les titres de compétence pour exercer du leadership en enseignement.7. Des structures organisationnelles, des politiques et des processus clairement définis et transparents facilitent le fonctionnement efficace des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.8. Des politiques et processus clairement définis, appropriés et transparents facilitent le processus d'admission des étudiantes aux programmes de baccalauréat en sciences infirmières et soutiennent leur avancement.9. Des normes éthiques, juridiques et réglementaires du contexte sociopolitique sont reflétées dans les politiques, procédures et pratiques de l'unité d'enseignement.

Norme 1 : Leadership, gouvernance et administration

Éléments clés

10. La sécurité, la confidentialité et la protection des données sont assurées par des politiques et procédures conformes aux lois et règlements en vigueur par égard aux communications papier, numériques et verbales.
11. Les plaintes, griefs et appels des étudiantes sont traités de façon juste, conformément aux politiques, procédures et pratiques établies.
12. Les plaintes, griefs et appels du corps professoral sont traités de façon juste, conformément aux politiques, procédures et pratiques établies.
13. Les ententes écrites en matière de stages en milieu clinique sont à jour et définissent les attentes de toutes les parties.
14. Des évaluations conjointes des stages en milieu clinique avec des organismes de service partenaires sont exécutées afin d'assurer la réciprocité au sein du partenariat.
15. (Le cas échéant) les partenariats de collaboration découlent d'une entente écrite qui indique le modèle d'exécution, les responsabilités de chacune des parties, un processus de prise de décisions partagé et les voies de communication.
16. (Le cas échéant) l'unité d'enseignement respecte les conditions de l'entente de collaboration, agit respectueusement envers ses partenaires, entretient de bonnes communications avec eux et prend part aux évaluations de la collaboration.

Norme 2 : Ressources et environnement

Énoncé de la norme	<ul style="list-style-type: none">• Les ressources et l'environnement de l'unité d'enseignement favorisent l'exécution efficace de ses programmes de formation, l'avancement des connaissances du corps professoral et les services aux étudiantes.
Descripteur	<ul style="list-style-type: none">• Les ressources sont le financement, le matériel, les systèmes d'information et les services de soutien nécessaires pour accomplir la mission et les buts des programmes de formation. L'environnement comprend le contexte spatial et géographique des programmes ainsi que les milieux d'apprentissage de la pratique dans l'environnement externe. Les ressources et l'environnement cadrent avec les besoins connexes de l'unité d'enseignement et du programme de formation.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. L'unité d'enseignement dispose de ressources financières suffisantes pour accomplir la mission, les buts et les résultats des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.2. Un plan stratégique d'inscription d'étudiantes, tenant compte des ressources du corps professoral, régit l'admission des étudiantes aux programmes de baccalauréat en sciences infirmières.3. Les ressources documentaires et les services bibliothécaires favorisent l'apprentissage et l'avancement des connaissances du corps professoral et des étudiantes.4. Les services administratifs facilitent l'exécution efficace des programmes de baccalauréat en sciences infirmières et appuient de façon appropriée le corps professoral, les enseignantes cliniques et les infirmières enseignantes.5. Le système de technologie de l'information et le soutien technique répondent aux besoins opérationnels et en apprentissage des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.6. Les politiques, procédures et détails des programmes sont clairement communiqués aux étudiantes.7. Les services aux étudiantes offerts sont proportionnels aux besoins des étudiantes au baccalauréat en sciences infirmières.8. L'équité, l'inclusion et le respect de la diversité se reflètent dans les valeurs, les politiques et les relations au sein de l'unité d'enseignement.9. L'environnement socioculturel de l'unité crée des occasions qui favorisent le leadership et le professionnalisme chez les étudiantes.

Norme 2 : Ressources et environnement

Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">10. L'espace physique dont dispose l'unité d'enseignement, dont les salles de classe, les bureaux des membres du corps professoral, les laboratoires, et leur aménagement, favorise efficacement l'exécution des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.11. Les milieux de stage pratique offrent des occasions d'apprentissage qui soutiennent les résultats des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.12. Les milieux de stage pratique facilitent la collaboration intraprofessionnelle.13. Les milieux de stage pratique facilitent la collaboration interprofessionnelle et intersectorielle¹.
----------------------	--

¹ La collaboration intersectorielle désigne des mesures prises en collaboration avec des groupes sociaux travaillant dans des secteurs autres que celui des soins de santé sur les résultats ou les déterminants de la santé ou de l'équité en santé.

Norme 3 : Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances

Énoncé de la norme	<ul style="list-style-type: none">• Des enseignantes qualifiées favorisent l'excellence des étudiantes dans l'atteinte des résultats d'apprentissage ainsi que l'avancement des connaissances en sciences infirmières.
Descripteur	<ul style="list-style-type: none">• Le corps professoral, les enseignantes et les préceptrices détiennent les compétences, l'expertise et l'expérience pour faciliter un apprentissage optimal, et le corps professoral fait progresser le savoir infirmier par l'avancement des connaissances.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de baccalauréat en sciences infirmières s'appuient sur des approches pédagogiques éclairées par des données probantes qui favorisent l'excellence des étudiantes dans l'atteinte des résultats d'apprentissage.2. Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de baccalauréat en sciences infirmières détiennent les titres de compétence et l'expérience professionnelle requis dans leur domaine d'enseignement.3. Les professeures contractuelles qui enseignent au sein des programmes de baccalauréat en sciences infirmières ont les compétences universitaires, professionnelles et expérientielles requises dans les domaines où elles enseignent.4. Il y a un nombre suffisant de membres réguliers et contractuels du corps professoral pour assurer la mission, les buts et les résultats attendus des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.5. Les membres contractuels du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de baccalauréat en sciences infirmières sont bien dirigés, encadrés et évalués.6. Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de baccalauréat en sciences infirmières intègrent la philosophie du programme.7. Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de baccalauréat en sciences infirmières respectent l'intégrité du programme d'études.8. Les préceptrices des étudiantes au baccalauréat en sciences infirmières ont les compétences universitaires, professionnelles et expérientielles requises dans le milieu clinique où elles enseignent.9. Les préceptrices des étudiantes au baccalauréat en sciences infirmières sont bien dirigées, encadrées et suivies par le corps professoral de l'unité.

Norme 3 : Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances

Éléments clés

10. Les membres réguliers et contractuels du corps professoral évaluent² efficacement et de façon constructive la performance des étudiantes dans les cours théoriques et cliniques.
11. Les préceptrices apprécient³ efficacement et de façon constructive la performance des étudiantes dans les cours cliniques et lors de séances pratiques.
12. L'infrastructure de l'organisation et l'attribution des charges de travail facilitent la réalisation et le maintien de l'avancement des connaissances chez le corps professoral.
13. L'avancement des connaissances du corps professoral est intégré aux activités éducatives des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.
14. Un climat favorisant l'avancement des connaissances dans les programmes de baccalauréat en sciences infirmières intensifie l'avancement des connaissances du corps professoral et l'utilisation de données probantes par les étudiantes.
15. Le corps professoral soutient l'avancement des connaissances en sciences infirmières par le biais de la découverte, de l'enseignement, de l'intégration ou de l'application.

² L'évaluation fait référence aux interprétations de la valeur ou du degré d'apprentissage des étudiantes qui a eu lieu selon un processus d'évaluation.

³ L'appréciation fait référence au processus d'évaluation impliquant la collecte de données afin de confirmer l'apprentissage des étudiantes.

Normes du programme de formation

Norme 4 : Cadre du programme et programme d'études

Énoncé de la norme	<ul style="list-style-type: none">Le programme de formation repose sur un cadre et un programme d'études clairs, cohérents et pertinents.
Descripteur	<ul style="list-style-type: none">Un programme d'études basé sur le programme de formation décrit les éléments clés d'un programme de baccalauréat en sciences infirmières incluant un énoncé clair de la mission, des buts et des résultats d'apprentissage. Le programme d'études constitue une séquence planifiée d'occasions d'apprentissage harmonisées avec la mission et les buts de manière à atteindre les résultats. Il est ancré dans le savoir infirmier, tient compte des tendances actuelles et émergentes, et intègre des processus d'apprentissage appropriés (pédagogie).
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">Le programme d'études est basé sur des énoncés clairs des résultats d'apprentissage attendus conformes avec la mission et les buts du programme ainsi que les rôles des futures diplômées du programme de baccalauréat.Le programme d'études propose une séquence d'occasions d'apprentissage qui mènent à l'obtention des résultats attendus du programme et propose un cheminement logique aux étudiantes pour franchir les étapes du programme.Le programme d'études offre une base solide en sciences de la santé qui comprend les sciences sociales, les sciences humaines et l'éthique.Le programme d'études est compatible avec les composantes essentielles d'une formation au baccalauréat en sciences infirmières telle que décrite dans le Cadre national de l'ACESI sur la formation infirmière. <i>Pour l'agrément international : Le programme d'études prépare les diplômées à être des travailleuses possédant des connaissances éclairées par des données probantes, des communicatrices efficaces et des collaboratrices d'équipe, des cliniciennes débutantes et des agentes de changement professionnelles qui font preuve de leadership, agissent de manière professionnelle et se portent à la défense de leurs clients.</i>Le programme d'études tient compte des compétences provinciales et territoriales pour accéder à la pratique ainsi que les normes de pratiques pour les diplômées des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

Norme 4 : Cadre du programme et programme d'études

Éléments clés

6. Le programme d'études offre des expériences de pratique⁴ avec des personnes à toutes les étapes de la vie, des familles et diverses communautés et divers groupes.
7. Le programme d'études propose des expériences de pratique concernant les soins de santé primaires, la promotion de la santé, la prévention, les soins actifs, les soins de soutien et de réadaptation, les soins de longue durée et les soins palliatifs et de fin de vie.
8. La séquence, la sélection et la tenue d'expériences de pratique planifiées préparent les diplômées à affronter des problèmes de santé complexes touchant des clients dans divers contextes de soins.
9. Le programme d'études offre des occasions d'apprentissage conçues pour développer le raisonnement et le jugement cliniques.
10. Le programme d'études prévoit des occasions d'apprentissage permettant d'utiliser les technologies de l'information et de communication en conformité avec les normes professionnelles et réglementaires et les politiques régissant le milieu de travail.
11. Le programme d'études favorise une pratique en équipe collaborative intraprofessionnelle et offre des occasions de formation intraprofessionnelle.
12. Le programme d'études favorise une pratique en équipe collaborative interprofessionnelle et offre des occasions de formation interprofessionnelle.
13. Les méthodes d'enseignement et d'apprentissage et l'approche d'évaluation des étudiantes précisées dans le cadre du programme facilitent l'obtention des résultats d'apprentissage attendus.
14. *Pour les écoles de sciences infirmières au Canada* : Le programme d'études aborde l'appel à l'action 24 de la Commission de vérité et réconciliation, qui demande aux écoles de sciences infirmières d'inclure dans leurs programmes d'études la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les droits de la personne, l'histoire des peuples autochtones au Canada, les apprentissages et les pratiques autochtones, les compétences interculturelles et la lutte contre le racisme.

⁴ Les expériences de pratique comprennent les stages en milieu clinique et la simulation. La simulation ne peut cependant pas remplacer les stages en milieu clinique, les deux volets étant nécessaires.

Norme 5 : Résultats du programme

Énoncé de la norme	<ul style="list-style-type: none">• Le programme de formation atteint des résultats adaptés aux besoins de la société, du système de soins de santé et de ses diplômées.
Descripteur	<ul style="list-style-type: none">• Le programme de formation s’acquitte de son rôle social et développe la responsabilité des étudiantes au baccalauréat qui possèdent les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour accéder à la pratique infirmière, fournir des soins sûrs et éthiques, et avancer dans la profession grâce à un apprentissage continu.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. La capacité à réfléchir sur sa propre pratique, assumer la responsabilité de ses actes et s’améliorer continuellement est développée chez les étudiantes au baccalauréat en sciences infirmières.2. Les étudiantes au baccalauréat en sciences infirmières développent des aptitudes qui leur permettent de prévoir, de reconnaître et de gérer les situations exposant les personnes ou les communautés à des risques.3. Les étudiantes aux programmes de baccalauréat développent des aptitudes qui leur permettent de reconnaître les événements indésirables, d’y réagir et de les signaler.4. Les étudiantes au baccalauréat en sciences infirmières apprennent à appliquer les codes de déontologie existants en sciences infirmières.5. Les étudiantes au baccalauréat en sciences infirmières se livrent à une approche relationnelle, se portent à la défense des intérêts et offrent des soins culturellement sûrs.6. Le programme de formation démontre l’atteinte par les étudiantes de chacun des résultats d’apprentissage à la fin du programme.7. Le taux de réussite démontre l’efficacité du programme de formation en ce qui concerne l’atteinte de son mandat sociétal.8. Le taux de réussite à l’inscription, la certification des diplômées et les admissions aux programmes d’études supérieures en sciences infirmières démontrent la pertinence du programme.9. Les taux d’embauche des diplômées démontrent l’efficacité avec laquelle le programme de formation satisfait les besoins de la société pour des infirmières autorisées.

Norme 6 : Amélioration de la qualité

Énoncé de la norme	<ul style="list-style-type: none">• Une appréciation et une évaluation globale continue du programme de formation favorisent une amélioration continue de la qualité.
Descripteur	<ul style="list-style-type: none">• L'amélioration en temps opportun du programme découle d'un suivi rigoureux et d'une évaluation de la pertinence du programme de formation, du programme d'études, de l'apprentissage des étudiantes, des méthodes d'exécution du programme et de ses résultats.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Un plan d'évaluation comprenant une analyse de l'environnement encadre l'évaluation du programme d'études, de l'exécution du programme et des résultats du programme.2. Les processus d'évaluation sont mis en œuvre de façon continue, ce qui comprend la collecte de données auprès du corps professoral, des diplômées, des préceptrices, du personnel, des étudiantes, des employeurs et des autres intervenants pertinents.3. Le corps professoral dans tous les emplacements et toutes les unités d'enseignement du programme s'implique dans l'appréciation et l'évaluation du programme ainsi que dans l'identification des changements à apporter pour l'améliorer.4. La capacité des étudiantes et des diplômées à prodiguer des soins infirmiers de façon sécuritaire et éthique et de respecter les compétences d'accès à la pratique et les normes de pratique fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation.5. Les données d'évaluation servent à apporter des améliorations au programme.

Lignes directrices en matière de données probantes

Données probantes : Norme 1 – Leadership, gouvernance et administration

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 1

Le corps professoral effectue systématiquement de la planification stratégique pour l'unité et ses programmes de formation.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé des processus de planification stratégique et d'examen ainsi qu'une explication de la contribution du corps professoral à ces processus devraient être fournis.
- Si l'un ou plusieurs des programmes sont offerts dans le cadre d'un partenariat de collaboration, il devrait y avoir un court aperçu des processus d'examen et de planification stratégique, ainsi que de la contribution du corps professoral de l'unité d'enseignement.

Documents d'appui

- L'autoévaluation soumise **peut** être accompagnée d'ordres du jour, de procès-verbaux ou d'autres documents qui démontrent de manière claire et précise la contribution du corps professoral au développement, à l'examen ou aux mises à jour du plan stratégique.
- Si l'un ou plusieurs des programmes faisant l'objet d'un examen sont des programmes de collaboration, l'autoévaluation soumise **peut** être accompagnée d'autres documents (p. ex., ordres du jour et comptes rendus de réunions) si ceux-ci démontrent de manière claire et précise la contribution du corps professoral à la planification stratégique.

Entrevues

- Des entrevues avec la principale responsable de l'unité et le corps professoral seront menées pour vérifier la façon dont le corps professoral des programmes de baccalauréat en sciences infirmières contribue au processus de planification stratégique de l'unité et, le cas échéant, du partenariat de collaboration.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 2

Les plans stratégiques reflètent les tendances sociétales, culturelles, universitaires et de la pratique, et facilitent l'atteinte de résultats optimaux par les étudiantes.

Documentation

Demande d'agrément

- La demande d'agrément soumise devrait comprendre les buts et la mission de l'école.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément :

- Un court aperçu du plan stratégique pour l'unité d'enseignement devrait être soumis. Si l'un ou plusieurs des programmes faisant l'objet d'un examen sont offerts dans le cadre d'un partenariat de collaboration, un court aperçu du plan stratégique pour la collaboration et le programme devrait aussi être soumis (p. ex., dates incluses au plan, priorités stratégiques).
- Un court énoncé devrait être fourni pour illustrer l'harmonisation du plan stratégique avec la mission et les buts de l'unité et de ses programmes.

Documents de base

- Le plan stratégique de l'unité **devrait** être compris à la section des documents de base du rapport d'autoévaluation.
- Si l'un ou plusieurs des programmes sont offerts dans le cadre d'un partenariat de collaboration, le plan stratégique de la collaboration **devrait** être compris à la section des documents de base du rapport d'autoévaluation.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 3

La prise de décisions par la direction de l'unité d'enseignement repose sur un processus de gouvernance partagée et de consultation qui implique le corps professoral, le personnel et les étudiantes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description de la gouvernance partagée et de la façon dont la direction est consultée de manière à guider la prise de décisions en lien avec les programmes de baccalauréat faisant l'objet d'un examen.

Entrevues

- Des entrevues avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, le corps professoral, le personnel et les étudiantes seront menées pour confirmer que la gouvernance est partagée et que la prise de décisions se fait en lien avec un processus de consultation.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 4

La direction de l'unité d'enseignement favorise les réalisations du corps professoral, du personnel et des étudiantes au sein des programmes de formation, se porte à leur défense et les met de l'avant.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description de la façon dont la direction de l'unité favorise les réalisations du corps professoral, du personnel et des étudiantes impliqués dans les programmes de baccalauréat en sciences infirmières faisant l'objet d'un examen, se porte à leur défense et les met de l'avant.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, le corps professoral, le personnel et les étudiantes au programme pour confirmer que la direction favorise les réalisations du corps professoral, du personnel et des étudiantes, se porte à leur défense et les met de l'avant.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 5

La principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement est redevable des décisions prises en matière de ressources humaines, de finances et de politiques.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court aperçu des responsabilités de la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement par rapport à la prise de décisions en matière de ressources humaines, de finances et de politiques.

Documents de base

- Un organigramme qui définit la structure de gouvernance et fournit une description des postes de direction **devrait** être compris à la section des documents de base de l'autoévaluation.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement et la haute direction concernant les responsabilités de la direction dans la prise de décisions en matière de ressources humaines, de finances et de politiques.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 6

La principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement possède l'expérience et les titres de compétence pour exercer du leadership en enseignement.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Les titres de compétences de la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement devraient être indiqués.
- Une courte description de l'expérience de travail de la principale responsable des sciences infirmières/de la direction de l'unité d'enseignement en lien avec le leadership en enseignement devrait être fournie.

Documents de base

- Un curriculum vitæ de la principale responsable des sciences infirmières/de la direction de l'unité d'enseignement **devrait** être compris à la section des documents de base de l'autoévaluation pour illustrer que cette personne détient une maîtrise ou un doctorat, est infirmière autorisée ou infirmière praticienne autorisée, et possède l'expérience pour exercer du leadership en enseignement.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 7

Des structures organisationnelles, des politiques et des processus clairement définis et transparents facilitent le fonctionnement efficace des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé de la structure et des principaux processus organisationnels des programmes de formation devrait être soumis.
- Une courte description de leur contribution au fonctionnement efficace des programmes de formation devrait également être soumise.

Documents d'appui

- Des documents **peuvent** être soumis avec l'autoévaluation à la section des documents d'appui pour préciser la structure du comité, les politiques de l'unité et les procédures de gouvernance et ainsi démontrer que la gouvernance interne des programmes de formation de l'école de sciences infirmières est transparente.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, les administrateurs des programmes, le corps professoral, le personnel et les étudiantes afin de valider :
 - leur compréhension de la structure du comité d'organisation, des politiques de l'unité et des procédures de gouvernance;
 - l'étendue de la réalisation de ces éléments;
 - leur impact sur le fonctionnement efficace des programmes de formation.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 8

Des politiques et processus clairement définis, appropriés et transparents facilitent le processus d'admission des étudiantes aux programmes de baccalauréat en sciences infirmières et soutiennent leur avancement.

Documentation

Demande d'agrément

- Les critères, politiques et processus gouvernant l'admission des étudiantes aux programmes de baccalauréat faisant l'objet d'un examen et l'avancement des étudiantes devraient être compris à la demande d'agrément pour chacun des programmes faisant l'objet d'un examen.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court aperçu des critères d'admission pour chacun des programmes de formation faisant l'objet d'un examen.
- Un court aperçu des processus d'admission pour chacun des programmes de formation faisant l'objet d'un examen.

Documents d'appui

- Des documents expliquant précisément les critères d'admissibilité des programmes de baccalauréat en sciences infirmières faisant l'objet d'un examen **peuvent** être soumis avec l'autoévaluation à la section des documents d'appui.
- Des documents expliquant précisément le processus d'admission des programmes de baccalauréat en sciences infirmières faisant l'objet d'un examen **peuvent** être soumis avec l'autoévaluation à la section des documents d'appui.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 9

Des normes éthiques, juridiques et réglementaires du contexte sociopolitique sont reflétées dans les politiques, procédures et pratiques de l'unité d'enseignement.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description devrait être incluse pour expliquer la façon dont les normes éthiques et juridiques, incluant les droits de la personne et les exigences en matière d'accommodements, sont reflétées dans les politiques, procédures et pratiques de l'unité.
- Une courte description des politiques et des processus assurant que la détermination réglementaire du champ d'exercice, incluant les compétences, les normes de pratique et le signalement d'erreurs, est comprise dans le programme de formation.

Sur place / de façon virtuelle

- Des documents brossant un tableau des politiques, procédures et pratiques du programme qui démontrent les normes éthiques, juridiques ou réglementaires du contexte socioculturel **peuvent** être accessibles sur place ou de façon virtuelle.
- Des documents en lien avec le signalement des erreurs lors de stages en milieu clinique **devraient** être disponibles.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, le corps professoral, le personnel et les étudiantes au programme de formation pour examiner les politiques, procédures et pratiques du programme de manière à confirmer qu'elles sont conformes aux normes éthiques et juridiques régissant le corps professoral et le personnel.
- Des entrevues seront menées avec le corps professoral concernant l'intégration de normes réglementaires relatives à l'étendue du champ d'exercice et au signalement des erreurs.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 10

La sécurité, la confidentialité et la protection des données sont assurées par des politiques et procédures conformes aux lois et règlements en vigueur par égard aux communications papier, numériques et verbales.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une description des politiques et procédures en matière de sécurité, de confidentialité et de la protection des renseignements personnels en lien avec le corps professoral, le personnel et les étudiantes au programme de baccalauréat en sciences infirmières faisant l'objet d'un examen devrait être fournie.

Documents d'appui

- Les politiques en matière de sécurité, de confidentialité et de la protection des renseignements personnels **peuvent** être incluses dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents d'appui.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, le personnel et les étudiantes afin de répertorier les politiques et les processus en matière de sécurité, de confidentialité et de la protection des renseignements personnels et de déterminer jusqu'à quel point ceux-ci sont respectés. Une attention particulière sera apportée aux renseignements numériques.

Observation

- L'observation sur place ou virtuelle du milieu comprendra la consignation des informations affichées, publiées sous forme numérique ou visibles pour les autres de façon à assurer la sécurité, la confidentialité et la protection des renseignements personnels.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 11

Les plaintes, griefs et appels des étudiantes sont traités de façon juste, conformément aux politiques, procédures et pratiques établies.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé des politiques et processus concernant les plaintes, les griefs et les appels des étudiantes devrait être fourni.

Sur place / de façon virtuelle

- Les documents formels traitant **particulièrement** des politiques concernant les plaintes, griefs et appels des étudiantes **devraient** être disponibles lors de l'examen d'agrément sur place ou virtuel.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, le corps professoral, le personnel et les étudiantes afin de confirmer la présence et l'adhésion à des politiques concernant les plaintes, les griefs et les appels pour les étudiantes.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 12

Les plaintes, griefs et appels du corps professoral sont traités de façon juste, conformément aux politiques, procédures et pratiques établies.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé des politiques et processus concernant les plaintes, les griefs et les appels du corps professoral devrait être fourni.

Sur place/ de façon virtuelle

- Les documents formels traitant particulièrement des politiques concernant les plaintes, griefs et appels du corps professoral **devraient** être disponibles lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées sur place avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, le corps professoral, le personnel et les étudiantes afin de confirmer la présence et l'adhésion à des politiques concernant les plaintes, les griefs et les appels pour les étudiantes et le corps professoral.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 13

Les ententes écrites en matière de stages en milieu clinique sont à jour et définissent les attentes de toutes les parties.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un aperçu des ententes gouvernant les stages en milieu clinique indiquant si elles comprennent des attentes pour chacune des parties ainsi que le processus de mise au point et de mise à jour.

Sur place/ de façon virtuelle

- Des ententes écrites **devraient** être fournies au moment de la visite d'agrément.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 14

Des évaluations conjointes des stages en milieu clinique avec des organismes de service partenaires sont exécutées afin d'assurer la réciprocité au sein du partenariat.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court aperçu de la façon dont les stages en milieu clinique sont évalués conjointement avec les organismes de service partenaires devrait être fourni.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, le corps professoral, le personnel des partenaires cliniques et les

préceptrices pour déterminer la façon dont les stages en milieu clinique sont conjointement évalués.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 15

(Le cas échéant) les partenariats de collaboration découlent d'une entente écrite qui indique le modèle d'exécution, les responsabilités de chacune des parties, un processus de prise de décisions partagé et les voies de communication.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Les établissements partenaires devraient être inventoriés, ainsi que le type d'entente écrite signée (c.-à-d., contrat, PE), la date de révision de l'entente, les modèles d'exécution, les responsabilités des parties et les voies de communication.

Documents de base

- Le PE, l'entente écrite ou le contrat du partenariat de collaboration **devrait** être soumis avec l'autoévaluation à la section portant sur les documents de base. Cette entente devrait couvrir les points suivants :
 - la raison d'être de la collaboration;
 - le modèle d'exécution;
 - les responsabilités des divers partenaires;
 - le processus de prise de décisions collaboratif en lien avec le programme de formation;
 - les mécanismes de communication entre les partenaires en ce qui concerne la collaboration;
 - les délais et les mesures de résiliation et de renouvellement;
 - le processus de résolution des différends.

Leadership, gouvernance et administration – Élément clé 16

(Le cas échéant) l'unité d'enseignement respecte les conditions de l'entente de collaboration, agit respectueusement envers ses partenaires, entretient de bonnes communications avec eux et prend part aux évaluations de la collaboration.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court aperçu de la façon dont l'unité respecte les modalités de son partenariat avec d'autres établissements d'enseignement, comment elle maintient des bonnes voies de communication et comment elle participe aux évaluations de la collaboration.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, les administratrices de programmes, le corps professoral et les étudiantes pour confirmer que les modalités de l'entente sont respectées par l'unité et que des bonnes voies de communication sont maintenues.

Données probantes : Norme 2 – Ressources et environnement

Ressources et environnement – Élément clé 1

L'unité d'enseignement dispose de ressources financières suffisantes pour accomplir la mission, les buts et les résultats des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

Documentation

Demande d'agrément

- La mission et les buts des programmes de baccalauréat en sciences infirmières faisant l'objet d'un examen **devraient** être compris dans la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court aperçu des ressources financières des programmes de baccalauréat en sciences infirmières est présenté, de façon à démontrer qu'elles sont adéquates pour accomplir la mission et les buts du programme.

Sur place / de façon virtuelle

- Un budget **peut** être fourni au moment de la visite d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement ainsi que les administratrices afin de confirmer que les ressources seront suffisantes pour assurer les programmes de baccalauréat en sciences infirmières faisant l'objet d'un examen pour les cinq prochaines années.

Ressources et environnement – Élément clé 2

Un plan stratégique d'inscription d'étudiantes, tenant compte des ressources du corps professoral, régit l'admission des étudiantes aux programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé de la planification en ce qui concerne les inscriptions d'étudiantes aux programmes de baccalauréat en sciences infirmières faisant l'objet d'un examen, en lien avec la planification au niveau des ressources humaines requises pour exécuter le programme.

Documents de base

- Le modèle de ce plan en matière de ressources humaines et d'inscriptions d'étudiantes **devrait** être inclus dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents de base.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement ainsi que les administratrices de programme et le personnel pour confirmer que les ressources humaines des programmes de baccalauréat en sciences infirmières faisant l'objet d'un examen seront suffisantes pour assurer ces programmes pour les cinq prochaines années.

Ressources et environnement – Élément clé 3

Les ressources documentaires et les services bibliothécaires favorisent l'apprentissage et l'avancement des connaissances du corps professoral et des étudiantes.

Documentation

Demande d'agrément

- La description de la bibliothèque et de son fonds documentaire, les mécanismes de l'unité d'enseignement, la présence d'une bibliothécaire professionnelle, et l'accès du corps professoral et des étudiantes à de l'information électronique font partie de la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court aperçu de l'accès dont bénéficient le corps professoral et les étudiantes au fonds documentaire de la bibliothèque devrait être offert (si l'examen concerne un ou plusieurs programmes de baccalauréat, le même aperçu peut être soumis pour les deux, le cas échéant).

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le personnel des technologies de l'information (TI) et de la bibliothèque, ainsi qu'avec les membres du corps professoral et les étudiantes, afin de valider la présence des ressources nécessaires pour appuyer l'apprentissage et l'avancement des connaissances des étudiantes et du corps professoral.

Observation

- La bibliothèque et les ressources en TI seront observées sur place ou de façon virtuelle par les évaluatrices.

Ressources et environnement – Élément clé 4

Les services administratifs facilitent l'exécution efficace des programmes de baccalauréat en sciences infirmières et appuient de façon appropriée le corps professoral, les enseignantes cliniques et les infirmières enseignantes.

Documentation

Demande d'agrément

- La demande d'agrément **devrait** comprendre une description des services administratifs conçus pour appuyer le programme.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé des services administratifs décrits dans la demande est fourni.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la principale responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement, ainsi que les administratrices, le corps professoral et les préceptrices des programmes de baccalauréat en sciences infirmières faisant l'objet d'un examen pour confirmer la présence d'un soutien adéquat par le personnel et les systèmes administratifs au sein de l'unité et de l'établissement.

Ressources et environnement – Élément clé 5

Le système de technologie de l'information et le soutien technique répondent aux besoins opérationnels et en apprentissage des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

Documentation

Demande d'agrément

- Le système de technologie de l'information devrait être décrit dans la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé du système de technologie de l'information décrit dans la demande devrait être fourni.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les administratrices du programme, le corps professoral, le personnel et les étudiantes afin de confirmer que le système de gestion de l'information et l'infrastructure technologique sont efficaces et appuient l'exécution des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

Observation

- L'équipement de laboratoire et de simulation ainsi que les activités du laboratoire pour le programme de baccalauréat en sciences infirmières seront directement observés afin de confirmer qu'ils sont à jour, bien entretenus et pertinents par rapport aux objectifs d'apprentissage énoncés.

Ressources et environnement – Élément clé 6

Les politiques, procédures et détails des programmes sont clairement communiqués aux étudiantes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court aperçu des politiques et procédures en lien avec l'admission au programme, l'avancement au sein du programme, l'achèvement du programme, l'obtention du diplôme et des informations sur le programme d'études communiquées aux étudiantes et des méthodes et mécanismes utilisés pour le faire. Des liens électroniques peuvent être fournis relativement aux documents numériques disponibles pour les étudiantes.

Sur place/ de façon virtuelle

- Les détails des informations sur les politiques, les procédures et le programme communiquées aux étudiantes **peuvent** être disponibles sur place ou de façon virtuelle lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les étudiantes pour vérifier la façon dont sont communiquées les informations sur les politiques, procédures et programmes relatives à ce qui suit :
 - les admissions;

- l'avancement au sein du programme;
- l'achèvement du programme;
- l'obtention du diplôme;
- le programme d'études.

Ressources et environnement – Élément clé 7

Les services aux étudiantes offerts sont proportionnels aux besoins des étudiantes au baccalauréat en sciences infirmières.

Documentation

Demande d'agrément

- La demande d'agrément devrait comprendre des renseignements au sujet des services aux étudiantes.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé des services aux étudiantes décrits dans la demande d'agrément devrait être fourni.

Documents d'appui

- Les programmes d'orientation conçus pour les étudiantes avant le début du programme d'études formel **peuvent** être inclus dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents d'appui.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, le personnel et les étudiantes au programme de baccalauréat en sciences infirmières afin de confirmer que ces dernières ont accès à des services en matière :
 - de soutien financier;
 - de services de santé;
 - de services de counseling;
 - de conseils en matière d'apprentissage;
 - d'accommodements.

Ressources et environnement – Élément clé 8

L'équité, l'inclusion et le respect de la diversité se reflètent dans les valeurs, les politiques et les relations au sein de l'unité d'enseignement.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une évaluation sommaire du respect de la diversité au sein de l'unité devrait être soumise. Des documents ou politiques énonçant ou reflétant clairement les valeurs par rapport à l'équité et l'inclusivité (p. ex., dans les politiques et processus d'admission), aux accommodements pour apprenantes, à l'intégration des étudiantes autochtones et à l'embauche et l'intégration des membres du corps professoral et du personnel devraient être inventoriés

Documents d'appui

- Des documents sur les politiques, les processus, les lignes directrices et les procès-verbaux de réunions énonçant clairement et précisément ou reflétant les valeurs par rapport à l'équité, l'inclusion et la diversité **peuvent** être inclus dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents d'appui. Ces documents pourraient inclure les politiques d'admission, les politiques d'accommodement, les politiques et processus concernant l'intégration et le soutien des étudiantes autochtones et les politiques d'embauche.

Sur place/ de façon virtuelle

- Des politiques, processus, lignes directrices et procès-verbaux de réunions illustrant clairement la présence d'équité, d'inclusion et de respect de la diversité **peuvent** être disponibles sur place ou de façon virtuelle.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, le personnel et les étudiantes afin de valider la présence d'un climat d'inclusion et de respect de la diversité au sein de l'unité d'enseignement.

Ressources et environnement – Élément clé 9

L'environnement socioculturel de l'unité crée des occasions qui favorisent le leadership et le professionnalisme chez les étudiantes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- De courts exemples devraient être fournis dans le rapport d'autoévaluation illustrant comment l'unité d'enseignement favorise le leadership et le professionnalisme chez les étudiantes au baccalauréat.

Documents d'appui

- Des documents démontrant la promotion du leadership et du professionnalisme chez les étudiantes **peuvent** être compris à la section portant sur les documents d'appui du rapport d'autoévaluation. Ces documents pourraient concerner le mandat du gouvernement étudiant, la participation d'étudiantes aux comités du programme ou de l'unité, des forums de dialogue pour étudiantes, un code de déontologie professionnelle pour les étudiantes, la participation d'étudiantes à des organismes professionnels externes et le leadership au sein des comités.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec des étudiantes et le corps professoral afin de déterminer de quelle façon l'unité encourage le leadership et le professionnalisme.

Ressources et environnement – Élément clé 10

L'espace physique dont dispose l'unité d'enseignement, dont les salles de classe, les bureaux des membres du corps professoral, les laboratoires, et leur aménagement, favorise efficacement l'exécution des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description de l'espace physique et virtuel dont se sert le programme de baccalauréat en sciences infirmières ainsi qu'une appréciation de son efficacité à promouvoir les buts du programme sont fournies.

Observation

- Une visite de l'espace physique et virtuel dont dispose l'unité d'enseignement en ce qui concerne :
 - la qualité de ces locaux et son impact sur l'atteinte des objectifs d'apprentissage et la convenance des locaux pour les activités d'apprentissage des programmes de baccalauréat en sciences infirmières;
 - la taille du corps professoral et de la population étudiante;
 - la facilité d'accès aux locaux;
 - les aménagements physiques pour les personnes handicapées;
 - des espaces virtuels pour les interactions entre les étudiantes (p. ex., clavardage, vidéoconférence, etc.), si certaines parties des programmes sont offertes en ligne.

Ressources et environnement – Élément clé 11

Les milieux de stage pratique offrent des occasions d'apprentissage qui soutiennent les résultats des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

Documentation

Demande d'agrément

- Des documents décrivant les milieux de stage clinique sont inclus avec la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un aperçu général du caractère satisfaisant des milieux de stage par rapport aux résultats du programme **devrait** être compris dans le rapport d'agrément.

Documents de base :

- Un modèle (voir les modèles) **devrait** être fourni qui indique :
 - les résultats d'apprentissage attendus du programme;
 - les milieux de stage clinique, regroupés en catégorie de service (p. ex., soins de santé primaires, soins actifs, soins de longue durée, soins communautaires, etc.) pour chaque cours clinique/pratique;
 - la durée des stages et le type d'occasions d'apprentissage offertes par chacun des milieux de stage.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec des étudiantes, des préceptrices et des diplômées du programme de baccalauréat en sciences infirmières afin de confirmer que les milieux de stage sont favorables à l'atteinte des résultats du programme.

Ressources et environnement – Élément clé 12

Les milieux de stage pratique facilitent la collaboration intraprofessionnelle.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé et quelques exemples sont fournis afin d'illustrer l'intégration de la collaboration intraprofessionnelle aux milieux de stage pratique.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec des étudiantes et des préceptrices des programmes de baccalauréat en sciences infirmières afin de déterminer de quelle façon la collaboration intraprofessionnelle est intégrée aux stages.

Ressources et environnement – Élément clé 13

Les milieux de stage pratique facilitent la collaboration interprofessionnelle et intersectorielle.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé et quelques exemples sont fournis afin d'illustrer l'intégration de la collaboration interprofessionnelle⁵ et intersectorielle aux milieux de stage pratique.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec des étudiantes et des préceptrices des programmes de baccalauréat en sciences infirmières afin de déterminer de quelle façon la collaboration interprofessionnelle est intégrée aux stages.

Données probantes : Norme 3 – Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances

Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances – Élément clé 1

Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de baccalauréat en sciences infirmières s'appuient sur des approches pédagogiques éclairées par des données probantes qui favorisent l'excellence des étudiantes dans l'atteinte des résultats d'apprentissage.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé de certaines approches pédagogiques utilisées par le corps professoral pour favoriser l'excellence dans l'atteinte par les étudiantes des résultats d'apprentissage.

⁵ La collaboration interprofessionnelle fait référence aux occasions, au cours d'un stage en milieu clinique, de collaborer avec un ou plusieurs étudiants ou professionnels dans un domaine de la santé autre que les soins infirmiers, pour offrir des soins d'équipe et centrés sur la personne.

Sur place/ de façon virtuelle

- Des plans de cours démontrant les approches pédagogiques devraient être fournis.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral afin de déterminer les approches pédagogiques utilisées.

Observation

- Si possible, les évaluatrices observeront une partie des cours théoriques enseignés.

Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances – Élément clé 2

Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de baccalauréat en sciences infirmières détiennent les titres de compétence et l'expérience professionnelle requis dans leur domaine d'enseignement.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé du nombre de membres du corps professoral qui enseignent dans les programmes de baccalauréat, leur statut (p. ex., temps plein, temps partiel, contractuel) et leurs compétences.

Documents de base

- Un modèle rempli indiquant les membres du corps professoral réguliers et contractuels qui enseignent dans les programmes de baccalauréat avec leurs titres de compétence et qualifications professionnelles ainsi que les cours enseignés **devrait** être soumis avec l'autoévaluation en tant que document de base indiquant :
 - que tous les membres réguliers du corps professoral sont titulaires d'une maîtrise;
 - qu'un certain nombre de ces membres sont titulaires d'un doctorat;
 - que tous les membres du corps professoral ont les compétences nécessaires dans leur domaine d'enseignement.

Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances – Élément clé 3

Les professeures contractuelles qui enseignent au sein des programmes de baccalauréat en sciences infirmières ont les compétences universitaires, professionnelles et expérientielles requises dans les domaines où elles enseignent.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé est fourni indiquant le nombre de professeures contractuelles qui enseignent au sein des programmes de baccalauréat, ainsi que leurs compétences universitaires et expérientielles en lien avec la matière qu'elles enseignent.

Documents de base

- Le modèle rempli pour l'élément clé 1, qui indique les membres du corps professoral réguliers et contractuels enseignant dans les programmes, les détails de leurs titres de compétences et

qualifications professionnelles ainsi que les cours que ces membres enseignent, est également une source de données probantes pour l'élément clé 2.

Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances – Élément clé 4

Il y a un nombre suffisant de membres réguliers et contractuels du corps professoral pour assurer la mission, les buts et les résultats attendus des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé est fourni indiquant le nombre de membres réguliers et contractuels du corps professoral et leur capacité d'assurer les besoins des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les responsables de l'administration et le corps professoral afin de confirmer qu'il y a un nombre suffisant de membres du corps professoral détenant les compétences requises pour assurer la mission, les buts et les résultats attendus du programme.

Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances – Élément clé 5

Les membres contractuels du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de baccalauréat en sciences infirmières sont bien dirigés, encadrés et évalués.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Le rapport d'autoévaluation devrait inclure un court aperçu du programme/processus d'orientation pour les membres contractuels du corps professoral ainsi que certains détails concernant son exécution (qui, quand et où).
- Un aperçu du processus de mentorat pour les membres contractuels du corps professoral devrait être offert.
- Un court aperçu du processus d'évaluation pour les membres contractuels du corps professoral devrait être offert.

Documents d'appui

- La documentation concernant l'orientation des membres contractuels du corps professoral **peut** être incluse dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents d'appui.
- Le formulaire servant aux évaluations **peut** être soumis en tant que document d'appui.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les membres réguliers et contractuels du corps professoral enseignant aux programmes de baccalauréat en sciences infirmières pour confirmer qu'il y a un processus d'orientation, du mentorat continu et une évaluation des membres contractuels du corps professoral.

Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances – Élément clé 6

Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de baccalauréat en sciences infirmières intègrent la philosophie du programme.

Documentation

Demande d'agrément

- La demande d'agrément devrait comprendre la philosophie et le cadre du programme d'études.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte appréciation devrait être fournie pour déterminer si la mise en œuvre des programmes de baccalauréat en sciences infirmières par le corps professoral reflète leur philosophie. Une description des mesures ou processus mis en œuvre pour le favoriser devrait également être incluse.

Documents de base

- Les plans de cours **devraient** être inclus dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents de base.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les membres du corps professoral qui enseignent aux programmes de baccalauréat en sciences infirmières pour valider leur compréhension de la philosophie des programmes et leur mise en œuvre de celle-ci.

Observation

- Des observations de l'enseignement en classe (ou en ligne) seront réalisées pour déterminer comment les membres du corps professoral enseignant aux programmes de baccalauréat en sciences infirmières mettent en œuvre le cadre du programme et le programme d'études.

Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances – Élément clé 7

Les membres du corps professoral qui enseignent au sein des programmes de baccalauréat en sciences infirmières respectent l'intégrité du programme d'études.

Documentation

Demande d'agrément

- La demande d'agrément devrait comprendre la philosophie et le cadre du programme d'études.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte appréciation devrait être fournie pour déterminer si la mise en œuvre des programmes de baccalauréat en sciences infirmières par le corps professoral reflète le cadre du programme d'études. Une description des mesures ou processus mis en œuvre pour le favoriser devrait être incluse.

Documents de base

- Les plans de cours **devraient** être inclus dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents de base.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les membres du corps professoral qui enseignent aux programmes de baccalauréat en sciences infirmières pour vérifier leur compréhension du programme d'études et leur mise en œuvre de celui-ci.

Observation

- Des observations de l'enseignement en classe (ou en ligne) seront réalisées pour déterminer comment les membres du corps professoral enseignant aux programmes de baccalauréat en sciences infirmières mettent en œuvre le programme d'études.

Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances – Élément clé 8

Les préceptrices des étudiantes au baccalauréat en sciences infirmières ont les compétences universitaires, professionnelles et expérientielles requises dans le milieu clinique où elles enseignent.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court aperçu des préceptrices et de leurs compétences devrait être compris dans le rapport d'autoévaluation.

Documents de base

- Un modèle (voir les modèles) rempli indiquant les préceptrices et leurs titres de compétence et qualifications professionnelles, leur poste actuel et l'agence où elles sont préceptrices pour des étudiantes de baccalauréat **devrait** être soumis en tant que document de base de l'autoévaluation.

Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances – Élément clé 9

Les préceptrices des étudiantes au baccalauréat en sciences infirmières sont bien dirigées, encadrées et suivies par le corps professoral de l'unité.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Le rapport d'autoévaluation devrait inclure un court aperçu du programme/processus d'orientation pour les préceptrices des programmes de baccalauréat ainsi que certains détails concernant son exécution (qui, quand et où).
- Le processus de mentorat devrait être rapidement présenté.
- Le processus d'évaluation des préceptrices devrait être brièvement décrit.

Documents d'appui

- La documentation concernant l'orientation des préceptrices des étudiantes de baccalauréat **peut** être incluse dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents d'appui.
- Le formulaire d'évaluation servant à évaluer les préceptrices **peut** être inclus dans le rapport d'autoévaluation, à la section portant sur les documents d'appui.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les administratrices des programmes, le corps professoral et les préceptrices pour vérifier que les préceptrices qui enseignent ou supervisent des étudiantes au baccalauréat en milieu clinique détiennent une licence ou soient autorisées à le faire dans la province ou le territoire où elles pratiquent.
- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les préceptrices pour confirmer qu'un système d'orientation, de mentorat, de supervision et d'évaluation est en place, qu'il est respecté et qu'il correspond aux besoins des préceptrices.

Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances – Élément clé 10

Les membres réguliers et contractuels du corps professoral évaluent efficacement et de façon constructive la performance des étudiantes dans les cours théoriques et cliniques.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description est fournie des méthodes d'évaluation utilisées dans les cours théoriques et cliniques par rapport aux objectifs/résultats définis, au moment et au type de commentaires émis.

Sur place/ de façon virtuelle

- Lors de la visite d'agrément, un examen sera effectué des évaluations de travaux, dissertations, d'examens et de rendement clinique afin de confirmer que les étudiantes sont évaluées de façon appropriée à la lumière des objectifs et résultats cernés.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec des étudiantes au baccalauréat en sciences infirmières pour vérifier leur perception des évaluations par rapport aux objectifs/résultats définis, au moment et à l'utilité des commentaires émis.

Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances – Élément clé 11

Les préceptrices apprécient efficacement et de façon constructive la performance des étudiantes dans les cours cliniques et lors de séances pratiques.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description des appréciations des préceptrices par rapport aux objectifs/résultats, au moment et aux commentaires fournis.

Sur place/ de façon virtuelle

- Un examen sera effectué des appréciations des étudiantes effectuées par les préceptrices, afin de confirmer que les étudiantes sont évaluées de façon appropriée à la lumière des objectifs et résultats cernés.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les préceptrices et les étudiantes afin de confirmer que l'appréciation des étudiantes se fait par rapport aux objectifs et résultats en temps opportun.

Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances – Élément clé 12

L'infrastructure de l'organisation et l'attribution des charges de travail facilitent la réalisation et le maintien de l'avancement des connaissances chez le corps professoral.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description devrait être fournie sur la façon dont l'avancement des connaissances au sein du corps professoral est appuyé par l'unité. Des exemples de soutien de l'établissement comprennent notamment l'orientation/des informations au niveau de la recherche, des séances sur l'obtention de subventions, des informations sur la création de programmes de recherche, des programmes de mentorat pour les nouveaux membres du corps professoral et du soutien par rapport à la charge de travail pour les activités relatives à l'avancement des connaissances.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la responsable de l'unité et le corps professoral pour déterminer la façon dont l'infrastructure et la charge de travail soutiennent l'avancement des connaissances au sein des membres du corps professoral qui enseignent dans les programmes.

Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances – Élément clé 13

L'avancement des connaissances du corps professoral est intégré aux activités éducatives des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description devrait être fournie sur la façon dont l'avancement des connaissances au sein du corps professoral est intégré aux activités éducatives.

Documents d'appui

- Des plans de cours démontrant que l'avancement des connaissances est intégré aux activités éducatives **peuvent** être soumis à la section portant sur les documents d'appui.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral pour déterminer la façon dont l'avancement des connaissances du corps professoral est intégré aux cours des programmes de baccalauréat.

Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances – Élément clé 14

Un climat favorisant l'avancement des connaissances dans les programmes de baccalauréat en sciences infirmières intensifie l'avancement des connaissances du corps professoral et l'utilisation de

données probantes par les étudiantes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court aperçu des activités de l'unité qui créent un climat favorisant l'avancement des connaissances au baccalauréat et l'utilisation de données probantes par les étudiantes est fourni. Ces activités peuvent notamment comprendre des dîners-conférences pour le corps professoral et les étudiantes, un club de journalisme pour le corps professoral et les étudiantes, l'affichage de publications du corps professoral, des journées de recherche et des stages en recherche pour les étudiantes.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral pour vérifier quelles activités créent un climat favorisant l'avancement des connaissances et appuient l'utilisation de données probantes chez les étudiantes.

Enseignement, apprentissage et avancement des connaissances – Élément clé 15

Le corps professoral soutient l'avancement des connaissances en sciences infirmières par le biais de la découverte, l'enseignement, l'intégration et l'application⁶.

Documentation

Rapport d'autoévaluation

- Un court aperçu de l'avancement des connaissances entrepris par le corps professoral devrait être fourni.

Documents de base

- L'énoncé de position de l'ACESI concernant l'avancement des connaissances en sciences infirmières offre une définition des quatre domaines qui se chevauchent dans l'avancement des connaissances (découverte, enseignement, intégration et application) et des critères définissant l'avancement des connaissances dans ces quatre domaines (documentation, examen par des pairs et diffusion). Bien qu'il ne soit pas attendu que tous les membres du corps professoral contribuent à chacun des quatre domaines, l'unité d'enseignement dans son ensemble est encouragée à promouvoir l'avancement des connaissances dans tous les domaines.
- Des données probantes documentées attestant de l'avancement des connaissances (p. ex., des publications, des présentations et du financement obtenu au cours des dernières 5 à 7 années) **devraient** être fournies à la section portant sur les documents de base en utilisant le modèle applicable.

Données probantes : Norme 4 – Cadre du programme et programme d'études

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 1

⁶ Voir l'énoncé de position sur l'avancement des connaissances en sciences infirmières de l'ACESI pour les définitions sur l'avancement des connaissances en matière de découverte, d'enseignement, d'intégration et d'application.

Le programme d'études est basé sur des énoncés clairs des résultats d'apprentissage attendus conformes avec la mission et les buts du programme ainsi que les rôles des futures diplômées du programme de baccalauréat.

Documentation

Demande d'agrément

- La demande d'agrément devrait comprendre la philosophie ou le cadre conceptuel du programme d'études, les résultats attendus, la mission et les buts du programme, ainsi que la structure du programme d'études.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un résumé des renseignements compris dans la demande devrait être compris dans l'autoévaluation en matière d'agrément.
- Une courte description de la façon dont le programme est aligné avec les attentes du Cadre national de l'ACESI sur la formation infirmière devrait être fournie.

Documents de base

- Les plans de cours **devraient** être compris à la section portant sur les documents de base.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les étudiantes au programme de baccalauréat en sciences infirmières afin de valider leur reconnaissance du cadre et de la philosophie du programme.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 2

Le programme d'études propose une séquence d'occasions d'apprentissage qui mènent à l'obtention des résultats attendus du programme et propose un cheminement logique aux étudiantes pour franchir les étapes du programme.

Documentation

Demande d'agrément

- La demande d'agrément devrait comprendre la philosophie ou le cadre conceptuel du programme d'études, les résultats attendus, la mission et les buts du programme, ainsi que la structure du programme d'études.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Le rapport d'autoévaluation devrait comprendre une courte description du raisonnement de la séquence d'occasions d'apprentissage du programme par rapport aux résultats attendus à la fin du programme.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les étudiantes au programme de baccalauréat en sciences infirmières afin de confirmer que la séquence d'occasions d'apprentissage propose un cheminement logique et favorise l'obtention des résultats attendus.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 3

Le programme d'études offre une base solide en sciences de la santé qui comprend les sciences sociales, les sciences humaines et l'éthique.

Documentation

Demande d'agrément

- La structure du programme d'études devrait accompagner la demande d'agrément.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court aperçu qui indique clairement le moment et la façon dont les sciences de la santé, les sciences sociales et les sciences humaines, incluant l'éthique, sont intégrées au programme d'études devrait être fourni.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les membres du corps professoral impliqués dans le développement et l'évaluation du programme d'études pour déterminer comment les programmes de baccalauréat en sciences infirmières intègrent les sciences de la santé, les sciences sociales et les sciences humaines, incluant l'éthique.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 4

Le programme d'études est compatible avec les composantes essentielles d'une formation au baccalauréat en sciences infirmières telle que décrite dans le *Cadre national de l'ACESI sur la formation infirmière*.

Documentation

Demande d'agrément

- La demande d'agrément devrait comprendre la philosophie ou le cadre conceptuel du programme d'études, les résultats attendus, la mission et les buts du programme, ainsi que la structure du programme d'études.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court aperçu de la façon dont les résultats prennent en considération les domaines du Cadre national de l'ACESI sur la formation infirmière devrait être fourni.

Documents de base

- Un modèle (voir les modèles pour le baccalauréat) **devrait** être rempli et soumis en format électronique à la section des documents de base; celui-ci devrait indiquer les objectifs/résultats attendus/buts visés ou les thèmes des éléments essentiels de chacun des domaines du Cadre national de l'ACESI sur la formation infirmière.

Entrevues

- Les membres du corps professoral impliqués dans le programme d'études seront interrogés concernant la façon dont les résultats/objectifs abordent les domaines du Cadre national de l'ACESI sur la formation infirmière.

Pour l'agrément international : Le programme d'études prépare les diplômées à être des travailleuses possédant des connaissances éclairées par des données probantes, des communicatrices efficaces et des collaboratrices d'équipe, des cliniciennes débutantes et des agentes de changement professionnelles qui font preuve de leadership, agissent de manière professionnelle et se portent à la défense de leurs clients.

Documentation

Demande d'agrément

- La demande d'agrément devrait comprendre la philosophie ou le cadre conceptuel du programme d'études, les résultats attendus, la mission et les buts du programme, ainsi que la structure du programme d'études.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court aperçu devrait être fourni sur la façon dont les résultats abordent les rôles des travailleuses possédant des connaissances éclairées par des données probantes, des communicatrices efficaces et des collaboratrices d'équipe, des cliniciennes débutantes et des agentes de changement professionnelles (professionnalisme, leadership et défense des droits).

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 5

Le programme d'études tient compte des compétences provinciales et territoriales pour accéder à la pratique ainsi que les normes de pratiques pour les diplômées des programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court aperçu de la façon dont les résultats prennent en considération les compétences réglementaires devrait être inclus. Il est cependant important de noter que l'appréciation de cet élément clé sera annulée si le programme a été approuvé ou est en cours d'approbation par un organisme de réglementation dans les deux années précédant au cours d'un processus qui vérifie l'intégration des compétences réglementaires pour accéder à la pratique. Dans de tels cas, seule la date de l'approbation doit être comprise dans l'autoévaluation.

Documents de base

- Un modèle mettant en correspondance les résultats attendus, les objectifs ou les thèmes des cours avec les compétences réglementaires **devrait** être rempli et soumis électroniquement. Si le programme a été approuvé ou est en cours d'approbation par un organisme de réglementation dans les deux années précédant au cours d'un processus qui vérifie l'intégration des compétences réglementaires pour accéder à la pratique, l'évaluation de cet élément clé sera annulée et aucune mise en correspondance ne sera requise.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 6

Le programme d'études offre des expériences de pratique⁷ avec des personnes à toutes les étapes de la vie, des familles et diverses communautés et divers groupes.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une description de la séquence prévue des expériences de pratique par rapport aux résultats attendus et aux compétences pour accéder à la pratique du baccalauréat devrait être fournie.

Documents de base

- Des plans de cours basés sur la pratique **devraient** être compris à la section portant sur les documents de base pour l'élément clé 1 et peuvent fournir des données probantes pour cet élément clé également.

Documents d'appui

- Un plan séquentiel des expériences de pratique associé aux résultats d'apprentissage attendus du programme de baccalauréat en sciences infirmières **peut** être fourni.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les préceptrices, le corps professoral et les étudiantes afin de confirmer que les expériences de pratique soutiennent les résultats des apprenantes.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 7

Le programme d'études propose des expériences de pratique concernant les soins de santé primaires, la promotion de la santé, la prévention, les soins actifs, les soins de soutien et de réadaptation, les soins de longue durée et les soins palliatifs et de fin de vie.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description des expériences de pratique en lien avec les soins de santé primaires, la promotion de la santé, la prévention, les soins actifs, les soins de soutien et de réadaptation, les soins de longue durée et les soins palliatifs et de fin de vie.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les préceptrices, le corps professoral et les étudiantes pour vérifier quelles expériences de pratique les étudiantes au programme de formation ont dans les domaines suivants : les soins de santé primaires, la promotion de la santé, la prévention, les soins actifs, les soins de soutien et de réadaptation, les soins de longue durée et les soins palliatifs et de fin de vie.

⁷ Les expériences de pratique comprennent les stages en milieu clinique et la simulation.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 8

La séquence, la sélection et la tenue d'expériences de pratique planifiées préparent les diplômées à affronter des problèmes de santé complexes touchant des clients dans divers contextes de soins.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description expliquant comment la séquence d'expériences de pratique prépare les diplômées à affronter des problèmes de santé complexes en soins de santé primaires, et comprend la promotion de la santé, la prévention, les soins actifs, les soins de soutien et de réadaptation, les soins de longue durée et les soins palliatifs et de fin de vie.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les enseignantes cliniques, les enseignantes en simulation et les préceptrices pour déterminer la façon dont les expériences de pratique du programme de baccalauréat en sciences infirmières préparent les étudiantes à répondre à des problèmes de santé complexes.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 9

Le programme d'études offre des occasions d'apprentissage conçues pour développer le raisonnement et le jugement cliniques.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description des occasions d'apprentissage du programme d'études pour développer le raisonnement et le jugement cliniques.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les enseignantes cliniques, les enseignantes en simulation et les préceptrices pour vérifier quelles occasions d'apprentissage sont intégrées au programme d'études dans le but de développer le raisonnement et le jugement cliniques dans le programme de baccalauréat en sciences infirmières.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 10

Le programme d'études prévoit des occasions d'apprentissage permettant d'utiliser les technologies de l'information et de communication en conformité avec les normes professionnelles et réglementaires et les politiques régissant le milieu de travail.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Des exemples devraient être offerts afin de décrire des occasions d'apprentissage favorisant l'acquisition par les étudiantes d'aptitudes en technologies de l'information et de communication

en conformité avec les normes professionnelles et réglementaires et les politiques régissant le milieu de travail.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral pour vérifier l'inclusion au programme d'occasions d'apprentissage qui favorisent l'utilisation des technologies de l'information et de communication conformément aux normes professionnelles et réglementaires et aux politiques régissant le milieu de travail.
- Des entrevues seront menées avec les étudiantes au programme de baccalauréat en sciences infirmières pour confirmer qu'elles sont conscientes des normes professionnelles et réglementaires concernant l'utilisation des technologies de l'information et de communication.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 11

Le programme d'études favorise une pratique en équipe collaborative intraprofessionnelle et offre des occasions de formation intraprofessionnelle.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un aperçu des résultats attendus des diplômées en ce qui concerne la pratique collaborative intraprofessionnelle devrait être fourni.
- Les cours dans lesquels une formation intraprofessionnelle est offerte devraient être recensés.
- Des exemples de stratégies d'enseignement et d'apprentissage favorisant la collaboration intraprofessionnelle dans le programme d'études devraient être fournis.

Sur place/ de façon virtuelle

- Des documents indiquant clairement et précisément la promotion de la pratique collaborative interprofessionnelle **peuvent** être mis à la disposition des évaluatrices.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les étudiantes au programme de formation en sciences infirmières pour déterminer la façon dont la pratique collaborative intraprofessionnelle est favorisée dans les programmes de baccalauréat en sciences infirmières.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 12

Le programme d'études favorise une pratique en équipe collaborative interprofessionnelle et offre des occasions de formation interprofessionnelle.

Documentation

Rapport d'autoévaluation

- Un aperçu des résultats attendus des diplômées du programme en ce qui concerne la pratique collaborative interprofessionnelle.
- Les cours dans lesquels une formation interprofessionnelle est offerte devraient être recensés.

- Des exemples de stratégies d'enseignement et d'apprentissage favorisant la collaboration interprofessionnelle dans le programme d'études devraient être fournis.

Sur place/ de façon virtuelle

- Des documents indiquant clairement et précisément la promotion de la pratique collaborative interprofessionnelle **peuvent** être disponibles pendant l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les étudiantes au programme de formation en sciences infirmières pour déterminer la façon dont la pratique collaborative interprofessionnelle est favorisée.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 13

Les méthodes d'enseignement et d'apprentissage et l'approche d'évaluation des étudiantes précisées dans le cadre du programme facilitent l'obtention des résultats d'apprentissage attendus.

Documentation

Demande d'agrément

- La demande d'agrément devrait comprendre une description de la philosophie fondamentale ou du cadre conceptuel du programme d'études, les résultats attendus, la mission et les buts du programme, ainsi que la structure du programme d'études.

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description des approches d'enseignement et d'apprentissage et la façon dont elles contribuent aux résultats attendus devrait faire partie de l'autoévaluation.
- Une description de la façon et du moment où les étudiantes au programme de baccalauréat en sciences infirmières sont évaluées devrait être fournie, accompagnée d'une description de la façon dont le processus d'évaluation contribue à la réalisation des résultats attendus.

Sur place/ de façon virtuelle

- Les évaluations des étudiantes au programme de baccalauréat en sciences infirmières seront examinées. Ceci pourrait inclure des travaux, des dissertations, des formulaires d'évaluation clinique et des examens pour divers niveaux d'étudiantes et provenant d'une variété de classes et de cours cliniques.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les étudiantes au programme de baccalauréat en sciences infirmières afin de valider les approches d'enseignement et d'apprentissage mises en œuvre et leur contribution aux résultats.

Cadre du programme et programme d'études – Élément clé 14

Pour les écoles de sciences infirmières du Canada : Le programme d'études aborde l'appel à l'action 24 de la Commission de vérité et réconciliation qui demande aux écoles de sciences infirmières d'inclure dans leurs programmes d'études la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les droits de la personne, l'histoire des peuples autochtones au Canada, les

apprentissages et les pratiques autochtones, les compétences interculturelles et la lutte contre le racisme.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un aperçu des résultats attendus des diplômées par rapport à l'appel à l'action 24 de la Commission de vérité et réconciliation devrait être fourni.
- Les cours qui abordent l'appel à l'action 24 devraient être recensés.
- Des exemples de stratégies d'enseignement et d'apprentissage favorisant la décolonisation, l'autochtonisation et la réconciliation dans le programme d'études devraient être fournis.

Sur place/ de façon virtuelle

- Des documents qui démontrent clairement et précisément la promotion de la décolonisation, l'autochtonisation et la réconciliation **peuvent** être disponibles lors de l'examen d'agrément

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral et les étudiantes au programme de baccalauréat en sciences infirmières pour déterminer la façon dont les éléments en lien avec la Commission de vérité et réconciliation sont abordés.

Données probantes : Norme 5 – Résultats du programme

Résultats du programme – Élément clé 1

La capacité à réfléchir sur sa pratique, assumer la responsabilité de ses actes et s'améliorer continuellement est développée chez les étudiantes au baccalauréat en sciences infirmières.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Des exemples de situations d'apprentissage qui favorisent la réflexion sur la pratique, l'autoréglementation, l'imputabilité et la responsabilité de la pratique devraient être fournis.

Sur place/ de façon virtuelle

- Des documents de cours développés précisément pour favoriser la réflexion, l'autoréglementation, l'imputabilité et l'éthique chez les étudiantes au programme de formation en sciences infirmières **peuvent** être fournis lors de l'examen d'agrément.

Résultats du programme – Élément clé 2

Les étudiantes au baccalauréat en sciences infirmières développent des aptitudes qui leur permettent de prévoir, de reconnaître et de gérer les situations exposant les personnes ou les communautés à des risques.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Des exemples d'activités d'apprentissage permettant aux étudiantes de faire l'acquisition d'aptitudes afin de prévoir, de reconnaître et de gérer les situations exposant les patients à des risques devraient être fournis.

Sur place/ de façon virtuelle

- Des documents décrivant des activités d'apprentissage permettant aux étudiantes de faire l'acquisition d'aptitudes afin de prévoir, de reconnaître et de gérer les situations exposant les patients à des risques **peuvent** être disponibles lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les préceptrices et les étudiantes au programme de baccalauréat en sciences infirmières afin de confirmer que les étudiantes ont des occasions d'apprentissage leur permettant de prévoir, de reconnaître et de gérer les situations exposant les patients à des risques.

Résultats du programme – Élément clé 3

Les étudiantes aux programmes de baccalauréat développent des aptitudes qui leur permettent de reconnaître les événements indésirables, d'y réagir et de les signaler.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Des exemples devraient être fournis afin de décrire les situations d'apprentissage permettant aux étudiantes de reconnaître les événements indésirables, d'y réagir et de les signaler.

Documents de base

- Les plans de cours compris à la section des documents de base pour la norme du cadre du programme, l'élément clé 1, constituent également des données probantes pour cet élément.

Sur place/ de façon virtuelle

- Des documents décrivant des activités d'apprentissage permettant aux étudiantes de faire l'acquisition d'aptitudes afin de reconnaître les événements indésirables, d'y réagir et de les signaler **peuvent** être disponibles lors de l'examen d'agrément.
- Des documents décrivant des activités d'apprentissage conçues pour développer les aptitudes des étudiantes à continuellement améliorer leurs compétences **peuvent** être disponibles lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les préceptrices et les étudiantes afin de confirmer que les étudiantes bénéficient d'occasions d'apprentissage leur permettant de reconnaître les événements indésirables, d'y réagir et de les signaler.

Résultats du programme – Élément clé 4

Les étudiantes au baccalauréat en sciences infirmières apprennent à appliquer les codes de déontologie existants en sciences infirmières.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Des exemples d'occasions d'apprentissage conçus pour que les étudiantes puissent apprendre à appliquer les codes de déontologie existants en situations cliniques devraient être fournis.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les étudiantes et les préceptrices pour confirmer que les étudiantes et les diplômées ont bénéficié d'occasions d'apprentissage en lien avec l'application des codes de déontologie dans des situations de pratique.

Résultats du programme – Élément clé 5

Les étudiantes au baccalauréat en sciences infirmières se livrent à une approche relationnelle, se portent à la défense des intérêts et offrent des soins culturellement sûrs.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Des exemples d'occasions d'apprentissage au sein du programme conçus pour que les étudiantes puissent appliquer des connaissances en matière de l'approche relationnelle, fournir des soins culturellement sûrs et réaliser des activités de défense d'intérêts sociaux et politiques devraient être fournis.

Documents de base

- Les plans de cours compris à la section des documents de base pour l'élément clé 1 de la norme du cadre du programme peuvent également constituer des données probantes pour cet élément clé.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les préceptrices et les étudiantes au programme de baccalauréat en sciences infirmières afin de confirmer que les étudiantes bénéficient d'occasions de mettre les compétences en matière d'approche relationnelle en pratique.
- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les préceptrices et les étudiantes afin de confirmer que les étudiantes bénéficient d'occasions d'apprentissage en lien avec l'offre de soins culturellement sûrs.
- Des entrevues seront menées avec le corps professoral, les préceptrices et les étudiantes afin de confirmer que les étudiantes bénéficient d'occasions en lien avec la défense des intérêts.

Résultats du programme – Élément clé 6

Le programme de formation démontre l'atteinte par les étudiantes de chacun des résultats d'apprentissage à la fin du programme.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une description de la façon dont l'atteinte par les étudiantes des résultats d'apprentissage à la fin du programme est évaluée devrait être fournie, accompagnée des résultats des dernières années.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral du programme de formation en sciences infirmières pour vérifier la façon dont est évaluée l'atteinte par les étudiantes des résultats d'apprentissage à la fin du programme.

Résultats du programme – Élément clé 7

Le taux de réussite démontre l'efficacité du programme de formation en ce qui concerne l'atteinte de son mandat sociétal.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Le processus pour faire un suivi du taux de réussite et la formule pour calculer ce taux sont décrits, et le taux de réussite des trois dernières années est indiqué. Si le taux de réussite est de moins de 70 %, une courte explication est fournie.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec la direction du programme de toutes les unités d'enseignement ainsi que les membres du corps professoral au sujet des facteurs positifs et négatifs qui influencent le taux de réussite.

Résultats du programme – Élément clé 8

Le taux de réussite à l'inscription, la certification des diplômées et les admissions aux programmes d'études supérieures en sciences infirmières démontrent la pertinence du programme.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Le taux de réussite des diplômées du programme au cours des trois dernières années à l'examen d'inscription dans leur province ou territoire devrait être fourni. Des données supplémentaires concernant le succès des diplômées aux examens de certification dans les trois années suivant l'obtention du diplôme démontrant la pertinence du programme peuvent également être indiquées.

Résultats du programme – Élément clé 9

Les taux d'embauche des diplômées démontrent l'efficacité avec laquelle le programme de formation satisfait les besoins de la société pour des infirmières autorisées.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court rapport des données recueillies pour les 3 dernières années sur l'embauche des diplômées au cours des 12 premiers mois après l'obtention du diplôme est fourni.

Données probantes : Norme 6 – Amélioration de la qualité

Amélioration de la qualité – Élément clé 1

Un plan d'évaluation comprenant une analyse de l'environnement encadre l'évaluation du programme d'études, de l'exécution du programme et des résultats du programme.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court aperçu d'un processus d'évaluation continu qui évalue le programme d'études et son exécution, les stages en milieu clinique et les résultats obtenus par les étudiantes devrait être fourni.

Documents de base

- Un plan d'évaluation du programme de baccalauréat **devrait** être inclus à la section des documents de base. Ce plan devrait comprendre un processus d'évaluation exhaustif continu qui incorpore une évaluation du programme d'études et de son exécution, des stages en milieu clinique et des résultats des étudiantes.

Amélioration de la qualité – Élément clé 2

Les processus d'évaluation sont mis en œuvre de façon continue, ce qui comprend la collecte de données auprès du corps professoral, des diplômées, des préceptrices, du personnel, des étudiantes, des employeurs et des autres intervenants pertinents.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description du processus de collecte de données réalisé au cours des deux dernières années dans le but d'obtenir des informations relatives à l'évaluation du programme de formation de la part du corps professoral, des diplômées, des préceptrices, du personnel, des étudiantes, des employeurs et d'autres intervenants devrait être fournie.

Sur place/ de façon virtuelle

- Les données d'évaluation recueillies lors des deux années précédentes **devraient** être fournies lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les administratrices de programme afin de déterminer de quelle manière le processus d'évaluation a été mis en œuvre au cours des deux dernières années.

Amélioration de la qualité – Élément clé 3

Le corps professoral dans tous les emplacements et toutes les unités d'enseignement du programme s'implique dans l'appréciation et l'évaluation du programme ainsi que dans l'identification des changements à apporter pour l'améliorer.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court aperçu de la façon dont le corps professoral de tous les emplacements et les unités d'enseignement est impliqué dans l'appréciation et l'évaluation du programme de formation ainsi que dans l'identification des changements à apporter pour l'améliorer devrait être fourni.

Documents d'appui

- Le mandat et les procès-verbaux des comités impliqués dans les changements à apporter au programme d'études à la suite de l'évaluation **peuvent** être soumis.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral des unités d'enseignement pour vérifier l'implication dans le processus d'appréciation et d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences infirmières.

Amélioration de la qualité – Élément clé 4

La capacité des étudiantes et des diplômées à prodiguer des soins infirmiers de façon sécuritaire et éthique et de respecter les compétences d'accès à la pratique et les normes de pratique fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Une courte description des mesures et des processus mis en place afin d'assurer l'intégration des éléments suivants auprès des étudiantes au programme de formation :
 - Normes éthiques
 - Normes de pratique
 - Compétences pour accéder à la pratique

Sur place/ de façon virtuelle

- Des documents sur les évaluations d'étudiantes des cours théoriques et pratiques (stages en milieu clinique et simulations) devraient être fournis lors de l'examen d'agrément.
- Des exemples de travaux d'étudiantes acceptables et moins acceptables devraient être fournis lors de l'examen d'agrément.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec les diplômées du programme de formation pour établir leur niveau de préparation à la pratique, selon les normes éthiques et les normes de pratique pour les infirmières ayant obtenu un baccalauréat.

- Des entrevues seront menées avec des employeurs pour confirmer que les diplômées du programme démontrent un bon niveau de préparation à la pratique, selon les normes éthiques et les normes de pratique pour les infirmières ayant obtenu un baccalauréat.
- Des entrevues seront menées avec les administratrices du programme de baccalauréat en sciences infirmières pour déterminer les mesures et les processus mis en place afin de vérifier que les étudiantes seront prêtes :
 - à prodiguer des soins de façon éthique;
 - à intégrer les normes applicables aux infirmières autorisées;
 - à intégrer les compétences pour accéder à la pratique à leurs activités professionnelles.

Amélioration de la qualité – Élément clé 5

Les données d'évaluation servent à apporter des améliorations au programme.

Documentation

Rapport d'autoévaluation en matière d'agrément

- Un court aperçu des processus en place pour utiliser les données d'évaluation collectées afin d'améliorer le programme devrait être fourni. Des exemples de changements récents apportés à la suite de l'analyse des données collectées peuvent également être fournis.

Documents d'appui

- Le mandat et les procès-verbaux associés à l'évaluation ou aux différents comités impliqués dans les changements à apporter au programme d'études à la suite de l'évaluation **peuvent** être soumis.

Entrevues

- Des entrevues seront menées avec le corps professoral des unités d'enseignement impliquées dans l'évaluation du programme pour confirmer que les données d'évaluation sont utilisées pour améliorer le programme de baccalauréat en sciences infirmières.

Références

- Council for Higher Education Accreditation. (2016). *The CIQG international quality principles: Towards a shared understanding of quality*. Repéré à <https://www.chea.org/ciqg-international-quality-principles-toward-shared-understanding-quality>
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). *Le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation*. Repéré à <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1450124405592/1529106060525>

Glossaire

Appréciation des étudiantes : Un processus d'évaluation impliquant la collecte de données afin de confirmer l'apprentissage des étudiantes.

Collaboration interprofessionnelle : Occasions de collaborer, au cours d'un stage en milieu clinique, avec un ou plusieurs professionnels de la santé ou étudiants qui n'œuvrent pas en soins infirmiers afin d'offrir des soins d'équipe et centrés sur la personne.

Collaboration intersectorielle : Mesures prises en collaboration avec des groupes sociaux travaillant dans des secteurs autres que celui des soins de santé sur les résultats ou les déterminants de la santé ou de l'équité en santé.

Collaboration intraprofessionnelle : Occasions de collaborer avec une ou plusieurs infirmières auxiliaires ou des étudiantes infirmières auxiliaires.

Corps professoral : Des enseignantes employées par l'unité d'enseignement pour enseigner aux étudiantes inscrites au programme faisant l'objet d'un examen d'agrément : les membres réguliers du corps professoral sont employés sur une base continue à temps plein ou à temps partiel; les membres contractuels du corps professoral sont employés pour une durée limitée afin de donner un ou plusieurs cours théoriques ou cliniques particuliers.

Enseignantes cliniques : Infirmières enseignantes qui enseignent et évaluent les étudiantes lors de stages en milieu clinique.

Évaluation des étudiantes : Les interprétations de la valeur ou du degré d'apprentissage des étudiantes, qui a eu lieu selon un processus d'évaluation.

Expériences de pratique : Expériences comprenant les stages en milieu clinique et la simulation.

Modèle réparti : Un modèle pédagogique d'apprentissage décentralisé dans lequel les enseignantes et les étudiantes ne sont pas situées au même endroit, permettant une souplesse en ce qui concerne l'heure et le lieu de l'enseignement et de l'apprentissage.

Partenariat de collaboration : Un programme de formation en sciences infirmières offert grâce à un partenariat entre une unité d'enseignement conférant des diplômes universitaires et une ou plusieurs unités d'enseignement collégiales. L'établissement qui confère des diplômes universitaires décerne un baccalauréat à toutes les diplômées du programme de collaboration.

Préceptrice : Personne membre du personnel d'un organisme de service assignée à une ou plusieurs étudiantes en sciences infirmières dans le cadre d'un stage pratique, qui guide et oriente l'étudiante pour favoriser le développement de ses compétences de pratique.





CASN Accreditation
Agrément de l'ACESI

CASN
ACESI



Canadian Association of Schools of Nursing /
Association canadienne des écoles de
sciences infirmières
1145 Hunt Club Road
Unit 450, Ottawa, ON, K1V 0Y3
www.casn.ca